

Réforme des pensions – l'intention est louable mais...

La pension à mi-temps pourrait être votée ce jeudi 4 avril 2019 en séance plénière à la Chambre !

Si tout le monde peut se réjouir de cette nouvelle possibilité qui est offerte aux travailleurs de pouvoir partir à la pension à mi-temps, pour la CGSP cette nouvelle possibilité doit avant tout disposer de garanties suffisantes en matière de sécurité juridique.

L'ensemble des partenaires sociaux, tant du banc patronal que syndical, au sein du Comité de gestion du Service Fédéral des Pensions où, pour le secteur privé, les partenaires sociaux ont remis, non seulement pour des raisons d'incertitudes juridiques mais aussi pour des raisons de coûts d'implémentations ou organisationnelles, un avis unanimement négatif.

Dans le même temps, au sein de la Commission des Entreprises Publiques les partenaires sociaux ont également émis un avis unanimement négatif.

In fine lors du Comité A pour le secteur public, organe de concertation décisionnel en la matière, les organisations syndicales ont également remis un avis unanimement négatif.

En ce qui concerne le secteur public, de l'avis unanime des organisations syndicales représentatives, le projet du Ministre des Pensions n'est pas « mûr ».

Si, sur le fond, l'idée proposée est attirante, la manière dont ce dossier a été négocié démontre à suffisance le glissement de plus en plus évident que ce gouvernement a effectué en ce qui concerne sa vision du « dialogue social ».

Alors même que l'accord de gouvernement prône, presque à chaque page, le respect du dialogue social, force est de constater qu'en pratique nous en sommes loin.

Les remarques, et surtout les points d'attention relatifs à l'insécurité juridique que recelait ce dossier n'ont pas été pris en compte par le Ministre, tout comme le fait que les conditions fixées pour bénéficier de cette soi-disant avancée en terme de droits sont telles que très peu de personnes pourront être éligibles.

Or, en faisant fi des nombreuses mises en gardes qu'il a reçues en ce qui concerne sa dernière réforme, le Ministre des Pensions s'assied carrément sur le dialogue social !

En agissant de la sorte, ce nouveau droit à la pension sera une nouvelle illusion créée par le Ministre des Pensions!

Sans aucun doute lui faut-il accrocher cette réforme afin d'atténuer son triste bilan en matière de gestion de son portefeuille des Pensions !

Il faut espérer que les Parlementaires, élus du peuple, qui siègent à la Chambre exigeront que ce projet soit soumis à l'avis du Conseil d'Etat, seule institution susceptible d'apporter les garanties essentielles pour qu'un tel projet de réforme ne soit pas juste un « coup de communication » mais bien une réforme efficace, profitable aux travailleurs et juridiquement défendable.

Chris RENIERS
Vice-président fédéral

Michel MEYER
Président fédéral

Contact

Michel MEYER
Président fédéral

0478 /56.48.55

9/11 Place Fontainas
1000 BRUXELLES
02/508.58.42
fax 02/508.58.00